

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Préfecture
Direction de la Coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement des Installations
Classées
et des Enquêtes Publiques

Nanterre, le **10 AVR. 2018**

Affaire suivie par Mme JEHANNO
Tél 01. 40. 97. 23. 34
annie.jehanno@hauts-de-seine.gouv.fr

Madame,

Par courrier en date du 27 mars 2018, reçu dans mes services le 28 mars 2018, vous avez déposé pour l'association «ENVIRONNEMENT 92» un dossier de demande de renouvellement de l'agrément au titre de la protection de l'environnement qui vous a été délivré par arrêté préfectoral le 6 septembre 2013.

J'en accuse réception et vous indique qu'au regard des pièces communiquées, le dossier a été jugé complet et recevable.

Compte tenu des procédures d'instruction, vous serez informée **au plus tard le 28 septembre 2018** des suites réservées à votre demande, soit six mois après la date de réception du dossier complet.

Conformément aux dispositions du décret n°2014-1272 du 23 octobre 2014, je vous informe que le silence gardé par l'administration sur votre demande au-delà de la date ci-dessus indiquée vaudra décision d'acceptation.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,
Pour le Préfet, et par délégation
Le Sous-Préfet / Directeur de Cabinet

Mathieu DUHAMEL

Madame Anne SAUVEY
Secrétaire Générale
de l'Association « Environnement 92 »
14, rue Lebouvier
92340 BOURG-LA-REINE